

Elimination de la violence à l'égard des femmes

ACTUS MILITANTES



Les manifestations du sexisme au travail sont multiformes et passent trop souvent inaperçues. La journée du 25 novembre est l'occasion de le rappeler, inscrivez vous au webinaire que nous organisons. L'UNSA est signataire d'un communiqué intersyndical qui réclame des actes et des moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes dans le monde du travail.

L'UNSA appelle à participer, partout en France, aux manifestations organisées dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. C'est une violation inacceptable des droits humains qui résulte d'une discrimination ainsi que de la persistance d'inégalités entre femmes et hommes. La violence contre les femmes et les filles n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.



ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : MOBILISEZ-VOUS AUX CÔTÉS DE L'UNSA

Les **violences sexistes et sexuelles** au travail prennent diverses formes : agissements sexistes, discriminations fondées sur le sexe, harcèlement moral, sexiste ou sexuel, violences physiques, agressions sexuelles, viols.

Ces violences concernent **tous les milieux professionnels** et **tous les milieux sociaux**.

L'UNSA s'engage à travers la mise en place de formations et de sensibilisations. Elle milite pour une tolérance zéro concernant la violence et le harcèlement, dans nos syndicats, dans les entreprises et dans la société.



Violentomètre UNSA

Quelques chiffres



80 % des femmes déclarent être victimes d'agissements sexistes au travail.



1 femme sur 3 a été harcelée ou agressée sexuellement dans le cadre professionnel.



9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail.



70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Les revendications de l'UNSA

- **Sensibiliser et former l'ensemble des personnels.** C'est un levier majeur pour mieux accompagner les victimes et pour que chacun.e prenne conscience que ces agissements sont illégaux.
- **Obliger les entreprises**, sous peine de sanction, à **établir un plan de prévention** et un dispositif de signalement négociés.
- **Des droits pour protéger les victimes** : abrogation des jours de carences en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à des absences rémunérées pour faire ses démarches.
- **Davantage de moyens** pour les référent.es harcèlement : temps de délégation, formation...

LES 28 ET 29 NOVEMBRE,
**INSCRIVEZ-VOUS AU
WEBINAIRE DE L'UNSA
CONTRE LE HARCELEMENT**



Scannez pour vous inscrire et
découvrir nos réseaux sociaux :

unsa.org

UNSA Officiel

Pour notre fédération, UNSA éducation :

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est un impératif éducatif et citoyen. Retrouvez nos revendications dans cet [article](#).

L'UNSA Education fait partie des 383 organisations syndicales membres de **l'Internationale de l'Education** sur tous les continents. Retrouvez dans cet [article](#) l'appel de l'IE pour lutter contre les VSS à l'école alors que 818 millions de femmes dans le monde ont subi des violences de la part de leur partenaire ou d'autres personnes.